

Modalités de l'appel à candidatures : l'Intelligence Artificielle et le Big Data au service des enjeux de demain

Article 1 : Objet

Fondé par le Crédit Agricole en 2014 le Village by CA est un écosystème créateur de valeur et une pépinière de start-up qui soutient des projets à fort potentiel. Le premier Village a été créé à Paris en 2014 suivi de 23 autres à aujourd'hui. 15 autres Villages verront le jour d'ici 2020.

Le Village dispose de relais dans plusieurs villes majeures dans le monde (New-York, Londres, Milan, Moscou, Shanghai, Séoul, Tokyo, Singapour...) afin d'aider les start-up dans leur développement à l'international. Bénéficiant d'un environnement à la pointe de la technologie, les start-up de chaque Village by CA évoluent dans un écosystème d'innovation ouvert à une multitude de partenaires privés et publics.

Village ouvert en janvier 2016 à Lille, EuraTechnologies (1er incubateur européen autour des technologies du digital), le Village by CA Nord de France fédère 24 partenaires dédiés à l'incubation et à l'accélération de start-up innovantes. Après un an d'existence, le Village By CA Nord de France accueille à ce jour 34 porteurs de projet et start-up.

En lançant cet appel à candidature, le Village by CA Nord de France et ses partenaires souhaitent attirer les meilleurs projets innovants en leur offrant un accès privilégié à cet écosystème riche et stimulant. Cet appel à candidatures est réservé aux start-up qui développent une solution dont les principales briques technologiques s'appuient sur l'intelligence artificielle et le Big data. Dans leur usage, ces solutions doivent permettre de répondre aux grands enjeux de demain liés à une ou plusieurs de 4 grandes transitions : transition démographique, transition énergétique, transition alimentaire, transition numérique. Après avoir été sélectionnées, les start-up seront hébergées dans un lieu propice à l'innovation et à la créativité, elles profiteront d'une accélération personnalisée.

Article 2 : Offre du Village

Article 2.1. Les modalités d'hébergement

L'hébergement au sein du Village by CA Nord de France est disponible aux conditions tarifaires suivantes :

- 75€ TTC / poste / mois (2 postes de travail minimum)
- Ce tarif inclus le mobilier de bureau, les prestations de ménage et de sécurité ainsi que l'accès à des salles de réunions partagées.

Ce tarif est susceptible de varier en novembre 2018, à l'emménagement du Village by CA Nord de France dans ses locaux définitifs.

Article 2.2. Les modalités d'accélération

Les start-up sélectionnées seront hébergées et accompagnées à Lille par le Village by CA Nord de France et ses partenaires.

- **Un environnement technologique propice à l'accélération du développement des start-up**

Pour créer, déployer et optimiser leurs solutions, les porteurs de projets et start-up bénéficieront des expertises, plateformes et moyens techniques offerts par de grands groupes partenaires tels qu'IBM, OVH ou Microsoft.

Leurs experts internationaux – qui font référence en matière de technologies disruptives comme l'intelligence artificielle et s'appuient sur le fruit de nombreuses années d'efforts de R&D portés par leur groupe – interviennent aux côtés des start-up par des actions de coaching ou de mentorat.

Un accès facilité aux dernières innovations technologiques du Cloud et du Big Data pour un développement rapide et agile !

- **Une expertise métier étendue laissant place à de nombreux terrains d'expérimentation**

Les partenaires du Village by CA Nord de France forment un terrain d'expérimentation de premier ordre.

Ils disposent, à l'image du Crédit Agricole Nord de France, de réels atouts et capacités d'accompagnement, notamment via la mise à disposition de quantités importantes de données anonymisées sur leurs secteurs d'activités respectifs.



- **Une croissance facilitée par la mise en relation avec des investisseurs et financeurs**

Forts de belles réussites, le Village by CA Nord de France et ses partenaires servent de guides expérimentés pour les start-up en phase de levée de fonds, étape cruciale dans la vie d'une jeune pousse. Les entrepreneurs sont guidés dans leur ingénierie de levée de fonds et mis en contact avec des fonds d'investissement et des business angels.

Des experts les aident à dimensionner au mieux leur levée, à en comprendre les tenants et aboutissants et partagent avec eux les bonnes pratiques pour optimiser leurs chances de succès. Les jeunes créateurs, immergés au cœur d'un écosystème entrepreneurial dynamique, profitent également de précieux retours d'expérience de start-up ayant déjà passé ce cap.

- **Un développement accéléré au contact de structures d'appui à la recherche et à l'innovation**

Le Village by CA Nord de France est un lieu de rencontre et de convergence des acteurs économiques avec le monde de la recherche et de la formation. Un nombre conséquent de laboratoires et de structures dédiées à l'accélération du transfert de technologies est notamment concentré sur le site d'EuraTechnologies, où est implanté le Village by CA Nord de France. Parmi eux, l'INRIA, le CEA Tech, Le SILAB (Shopping innovation Lab) et le CITC (Cluster dédié à l'Internet des Objets). Une vingtaine d'évènements sont également consacrés au transfert de technologies chaque année.

Contenu détaillé de l'accompagnement

Pour une durée de 2 ans maximum (reconductible 1 an)

- Hébergement (aux conditions définies par l'article 2.1) au sein du Village by CA Nord de France : un écosystème entrepreneurial dynamique à Lille : 4 200m² dédiés à l'innovation. (Euratechnologies)
- Coaching et mentorat assurés par les partenaires du Village by CA Nord de France
- Suivi individuel et mises en relation qualifiées
- Accès privilégié à des terrains d'expérimentation et des sites pilotes
- Ateliers de formation autour des thématiques de développement d'une start-up (stratégies marketing et commerciales, RH, communication, pitch training, gestion financière d'entreprise, levée de fonds, développement international, etc.
- Rencontres avec des entrepreneurs confirmés, des fonds d'investissement et des business angels
- Accès aux expertises technologiques et aux offres de nos partenaires technologiques (IBM, Microsoft, OVH), à des centres de R&D.
- Accès au réseau national et international des Villages by CA
- Accès aux talents
- Promotion et mise en visibilité

Un hub géographique et économique

Idéalement située en Europe, avec 4 capitales européennes – Paris, Londres, Bruxelles et Amsterdam – accessibles en moins de 2 heures, Lille s'inscrit dans la dynamique de la Région

Hauts-de-France, avec une population de 78 millions d'habitants et un pouvoir d'achat de 1.500 milliards d'euros disponible dans un rayon de 300 Kms.

4ème région française par son PIB et terre privilégiée pour les investissements étrangers, 2ème région française la plus attractive par nombre d'emplois en 2016, la Région Hauts-de-France se caractérise par son ouverture internationale et par un tissu dense d'entreprises de services à valeur ajoutée. Grâce à des coûts d'implantation particulièrement compétitifs en Europe, la Région Hauts-de-France et la Métropole lilloise proposent des conditions d'accueil des activités économiques attractives.

Plus jeune région de France avec 33% de sa population ayant moins de 25 ans, la Région Hauts-de-France est également un bassin privilégié de talents avec 210.000 étudiants et des écoles de commerce et d'ingénieur (10% des ingénieurs diplômés en France sont issus d'écoles de la région) parmi les premières aux palmarès internationaux.

Article 3 : Eligibilité

Cet appel à candidatures ciblé couvre les thématiques explicitées dans l'article 1 et s'adresse à toutes les start-up répondant aux conditions suivantes :

- Société créée et immatriculée au RCS depuis moins de 3 ans à son entrée au Village
- Société n'ayant aucune procédure collective en cours.

Article 4 : Critères de sélection

Les dossiers répondant aux critères fixés à l'article 3 seront sélectionnés sur les bases suivantes :

- L'adéquation du projet avec la thématique ciblée
- La qualité du projet, la clarté dans la présentation du dossier
- L'adéquation entre l'équipe porteuse et le projet
- L'originalité du projet
- Le dynamisme, la motivation, la rigueur du porteur de projet
- Le total respect de la déontologie et de la réglementation en vigueur
- L'implication dans le développement de l'entreprise
- Les choix stratégiques
- La viabilité économique
- La gestion des risques

Article 5 : Dépôt des dossiers de candidature

Candidatez en ligne via le lien suivant : <https://village-ndf.selecteev.io/admin/submissions>

Le dossier de candidature sera composé de :

- 1) **Formulaire de candidatures dûment rempli**
- 2) **Business plan**
- 3) **CV du ou des fondateurs**
- 4) **un pitch au format pdf (Maximum 16MB)**

Aucun dossier ne sera restitué au candidat. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

Article 6 : Calendrier

Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} juin 12h au 29 août minuit. Passé le 29 août minuit, aucune candidature ne pourra être étudiée.

Les start-up candidates doivent déposer en ligne leur dossier de candidatures complet comme explicité dans l'article 5. La plateforme est accessible via le lien suivant :

<https://village-ndf.selecteev.io/admin/submissions>

Après une phase de présélection effectuée par le Village by CA Nord de France et ses partenaires, les candidats seront informés le 12 septembre de l'état de leur candidature par email, par le Village by CA Nord de France.

Les start-up présélectionnées seront conviées au comité de sélection qui aura lieu le 25 septembre 2018 à Lille.

Les candidats devront se préparer à y présenter leur projet sous forme de pitch de 7 minutes avec support de présentation type power point. Les 7 minutes de présentation seront suivies de 7 minutes de questions/réponses avec les membres du comité de sélection, partenaires du Village by CA Nord de France.

A l'issue du comité de sélection, les candidats retenus et non-retenus seront informés de l'état de leur candidature par le Village by CA Nord de France au plus tard le 28 septembre.

Les candidats retenus à l'entrée au Village by CA Nord de France intégreront son dispositif d'accompagnement selon un calendrier défini communément à l'issue de l'annonce des résultats.

La décision du Comité de Sélection du Village by CA Nord de France est définitive et les candidats s'engagent à n'exercer aucun recours.

Article 7 Propriété intellectuelle

Le Village by CA Nord de France et ses partenaires ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat.

Article 8 : Engagements du candidat

Tout participant à l'appel à candidature s'engage à :

- Accepter sans réserve le présent règlement
- Garantir la sincérité et la véracité des informations qu'il fournit. Toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature.

- Garantir la jouissance libre et entière des éléments communiqués dans le dossier de candidature
- Accepter la formule d'hébergement sous sa forme attribuée.
- Etre présent et participer aux événements/ateliers organisés par le Village dans le cadre du programme d'accélération

Article 9 Informatique et libertés

A des fins de communication et de promotion, le participant autorise expressément le Village by CA Nord de France à diffuser les éléments caractéristiques de l'activité de son projet. Il accepte la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion d'évènements organisés par le Village.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées auprès du Village by CA Nord de France.

Article 10 Annulation de l'appel à candidatures

En cas de force majeure ou de fraude, le Village by CA Nord de France se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler cet appel à candidatures sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Article 11 Acceptation du règlement

Le dépôt d'un dossier à cet appel à candidatures implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement.